

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

DE SAINT HILAIRE DE LOULAY DU 22/03/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BLAINEAU Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LARCHER Elodie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MATHIEU Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistait également à la
réunion

Véronique DUGAST a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur Daniel Rousseau a débuté la séance en informant du retrait du point « Approbation de la grille de prix du lotissement la Nobenne – Tranche II ».

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

1. Eglise de Saint Hilaire de Loulay – Approbation de l'Avant-Projet Définitif et du plan de financement prévisionnel

L'église de Saint-Hilaire-de-Loulay est un édifice reconstruit en 1836-1837 par l'architecte nantais M. François-Léon LIBERGE sur l'emplacement d'une église paroissiale plus ancienne. Ce bâtiment fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques par arrêté en date du 8/10/2007, l'inscription étant notamment motivée par la richesse de ses décors intérieurs.

Au cours des dernières années, plusieurs problèmes structurels ont nécessité la réalisation de travaux d'urgence, notamment au niveau de la croisée du transept, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Un diagnostic du bâtiment a alors été commandé à un groupement piloté par l'architecte du patrimoine Mme Patricia JAUNET. Le rapport remis en 2019 propose un programme de travaux à réaliser pour assurer la pérennité de l'édifice dans le temps.

Au printemps 2021, à l'issue d'une consultation de maîtrise d'œuvre, la réalisation des études et le suivi des travaux ont été confiés à un groupement dont le mandataire est l'architecte du patrimoine M. Pierluigi PERICOLO.

Les services compétents de la DRAC, de la Région Pays-de-la-Loire et du département de la Vendée ont été consultés afin d'établir un plan de financement prévisionnel et d'adapter le programme des travaux en retenant les interventions les plus urgentes, destinées à sécuriser l'édifice et le public, tout en optimisant l'utilisation des installations de chantier (notamment les échafaudages et les protections).

Les travaux pourraient débuter à l'automne 2022 et être réalisés en trois tranches selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Phase 1 – Clocher : 4^{ème} trimestre 2022 → 2^{ème} trimestre 2023 ;
- Phase 2 – Transept et chœur : 2^{ème} trimestre 2023 → 4^{ème} trimestre 2023 ;
- Phase 3 – Nef et bas-côtés (partiel) : 1^{er} trimestre 2024 → 4^{ème} trimestre 2024.

Le projet peut bénéficier d'aides de l'Etat (via la Direction Régionale des Affaires Culturelles) ainsi que de La région Pays-de-la-Loire, qui sont réservées aux édifices protégés au titre des Monuments Historiques (inscrits ou classés).

Par ailleurs, le Conseil Départemental de la Vendée lance pour la troisième fois un Appel à Projets pour la restauration des édifices religieux.

Compte tenu du fonctionnement des demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région, le plan de financement prévisionnel est présenté en tranche, avec un tableau récapitulatif de l'ensemble des tranches envisagées.

Phase 1 : Clocher

Dépenses HT		Recettes HT	
Maçonnerie-pierre de taille	448 191,11 €	DRAC (20% de 500 000€)	100 000,00 €
Charpente	144 962,20 €	Région (20% de 500 000€)	100 000,00 €
Couverture	107 205,65 €	CD 85 (20% de 700 359,06 €)	140 071,81 €
Sous-total dépenses subventionnables	700 359,06 €	TOTAL Subventions	340 071,81 €
Fluides	3 060,00 €	Montaigu-Vendée	363 347,25 €
TOTAL Dépenses	703 419,06 €	TOTAL Recettes	703 419,06 €

Phase 2 : Transept et chœur

Dépenses HT		Recettes HT	
Maçonnerie-pierre de taille	380 312,31 €	DRAC (20% de 500 000€)	100 000,00 €
Charpente	109 438,50 €	Région (20% de 500 000€)	100 000,00 €
Couverture	185 010,20 €	CD 85 (20% de 718 510,98 €)	143 702,20 €
Peinture	125 094,10 €	TOTAL Subventions	343 702,20 €
Sous-total dépenses subventionnables	718 510,98 €	Montaigu-Vendée	380 328,78 €
Fluides	5 520,00 €		
TOTAL Dépenses	724 030,98 €	TOTAL Recettes	724 030,98 €

Phase 3 : nef et bas-côtés

Dépenses HT		Recettes HT	
Maçonnerie-pierre de taille	382 434,73 €	DRAC	100 000,00 €
Charpente	156 607,40 €	Région	100 000,00 €
Couverture	142 609,75 €	CD 85	136 330,38 €
Sous-total dépenses subventionnables	681 651,88 €	TOTAL Subventions	336 330,38 €
Fluides	3 300,00 €	Montaigu-Vendée	348 621,50 €
TOTAL Dépenses	684 951,88 €	TOTAL Recettes	684 951,88 €

Total phases 1 à 3

Dépenses HT		Recettes HT	
Maçonnerie-pierre de taille	1 210 938,15 €	DRAC (20% de 1 500 000 €)	300 000,00 €
Charpente	411 008,20 €	Région (20% de 1 500 000 €)	300 000,00 €
Couverture	434 825,60 €	CD 85 (20% de 2 100 521,92 €)	420 104,39 €
Peinture	43 749,97 €	<i>TOTAL Subventions</i>	<i>1 020 104,39 €</i>
Sous-total dépenses subventionnables	2 100 521,92 €	Montaigu-Vendée	1 092 297,53 €
Fluides	11 880,00 €		
TOTAL Dépenses	2 112 401,92 €	TOTAL Recettes	2 112 401,92 €

Après avoir pris connaissance de l'avant-projet définitif de restauration de l'église de Saint Hilaire de Loulay, les membres du conseil municipal seront invités à l'approuver ainsi que son plan de financement, à autoriser le lancement de la consultation pour les marchés de travaux et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides du Département, de la Région et de l'Etat.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 1 abstention

Observations éventuelles

Elodie Larcher : Ce sujet n'a pas été abordé en commission Vie Locale, Culturelle et Sportive.

M. le Maire délégué : Oui, il a été vu en commission Moyens Généraux.

Vincent Mathieu : La phase 4 a été abandonnée, c'est bien. On assure la sécurité, cela va dans le bon sens.

2. Subventions de fonctionnement aux associations culturelles et sportives au titre de l'année 2022

En fonction des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2022 et des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives validés par le conseil municipal de Montaigu-Vendée en septembre 2020, le détail du programme de subventionnement 2022 sera présenté aux membres du conseil municipal.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

3. Acquisition d'une bande de terrain auprès de M. Blain – rue de la Sablière

Monsieur Bernard Blain s'est rapproché de la commune afin de proposer la cession d'une partie de son terrain représentant une surface approximative de 20 m². Cette cession permettrait à Monsieur Blain d'obtenir l'alignement de sa propriété et a un intérêt pour l'aménagement du futur quartier de la gare.

Cette acquisition sera proposée à l'euro symbolique. Les frais d'acte et de bornage serait à la charge de la commune et n'interviendrait qu'au moment de l'aménagement du futur quartier de la gare.

Il sera proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir une partie de la parcelle appartenant à Monsieur Bernard Blain située à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, cadastrée 224 section H numéro 1 213, à l'euro symbolique.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

4. Convention SyDEV – Travaux d'électricité du lotissement la Nobenne – Tranche II

Dans le cadre de la réalisation des travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique pour desservir le projet de lotissement La Nobenne – Tranche 2 sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, une convention doit être signée entre la Ville de Montaigu-Vendée et le SyDEV.

Les travaux concernent les réseaux électriques basse tension du futur lotissement, les branchements de desserte des lots, les infrastructures de communications électriques et l'éclairage public.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Base Participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques BT					
Réseaux	4 597€	5 516€	5 516€	60%	3 310€
Branchements	3 817€	4 580€	4 580€	60%	2 748€
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	1 900€	2 280€	2 280€	100%	2 280€
Branchements	3 229€	3 875€	3 875€	100%	3 875€
Eclairage public					
Travaux neufs	951€	1 141€	951€	100%	951€
TOTAL PARTICIPATION					13 164€

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

1. Convention SyDEV – Travaux neufs d'éclairage – Les jardins du Chemin Neuf

Le SyDEV a fait parvenir une convention tripartite n°L.P4.146.20.004 se rapportant à des travaux neufs d'éclairage liés à l'extension de réseaux pour le projet immobilier privé « Les Jardins du Chemin Neuf » (immeuble de 23 logements et 19 maisons individuelles), sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay.

Il conviendra de signer une convention tripartite entre le promoteur privé, la commune et le SyDEV pour confirmer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine communal après réception des travaux par le maître d'œuvre et le SyDEV.

Aucune dépense n'incombera à la collectivité.

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles

Informations et questions diverses

❖ Complexe sportif – salle de convivialité

Deux propositions de noms : Muguet ou Mimosas

Le nom retenu pour cette salle est MUGUET avec 7 voix pour, 3 voix pour Mimosas.

❖ Elodie Larcher : Demande d'information sur le taux de logements sociaux sur Montaigu-Vendée. Quelle est la situation actuelle ? A l'avenir, quelle sera la situation sur Montaigu-Vendée ? Qu'en sera-t-il des pénalités avec la loi SRU qui oblige de compter au moins 20% de logements sociaux ?

Réponse de Nathalie Secher : Je vous propose que ce sujet soit étudié en Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire, je n'ai pas connaissance des chiffres précisément.

❖ Dates des conseils délégués et du conseil municipal

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| - Mardi 29 mars 2022 à 19h30 | Réunion du conseil municipal |
| - Mardi 10 mai 2022 à 20h00 | Réunion des conseils délégués |
| - Mardi 17 mai 2022 à 19h30 | Réunion du conseil municipal |